



# Rapport d'orientations Budgétaires

## Commune de Ouistreham

*Etabli par le Pôle Finances – Société STEGO*

Table des matières

1. Préambule .....	3
2. Éléments de contexte – Novembre 2025.....	4
3. Loi de finances pour 2026 .....	4
4. Conclusion – Enjeux pour les collectivités.....	5
5. Les recettes de fonctionnement prévues pour 2026.....	6
5.1. Les ressources fiscales .....	7
5.2. Les recettes de gestion.....	9
5.3. Structure des recettes réelles de fonctionnement du Budget Primitif .....	11
5.4. Synthèse des recettes de fonctionnement du budget primitif .....	12
6. Les dépenses de fonctionnement.....	13
6.1. Evolution des charges de personnel.....	14
6.2. Les charges de gestion .....	16
6.3. Analyse des charges financières .....	19
6.4. Analyse de la rigidité des dépenses de fonctionnement .....	20
6.5. Structure des dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif...	22
6.6. Synthèse des Dépenses de fonctionnement du budget primitif .....	23
7. Equilibre global de la section fonctionnement pour l'année .....	24
8. L'endettement global .....	25
9. Les investissements Prévues au budget primitif.....	27
10. Analyse budgétaire détaillée .....	29
11. Equilibre global de la section investissement.....	34
12. Equilibre global du budget pour l'année.....	36
13. Les ratios d'analyse .....	37

# 1. Préambule

## 1.1. La législation sur le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La législation sur le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'inscrit dans une volonté de transparence et de rationalisation de la gestion des finances locales. Voici un éclairage détaillé des éléments mentionnés :

### La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992

Adoptée en 1992, cette loi visait à moderniser et décentraliser l'administration territoriale. Parmi ses nombreuses dispositions, elle a introduit l'obligation de tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les collectivités locales pour :

- Les communes de plus de 3 500 habitants,
- Les intercommunalités disposant d'au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

### Objectifs principaux du DOB :

- **Informier les élus** : Ce débat est une étape préalable au vote du budget primitif, permettant aux élus de disposer d'une vue d'ensemble sur les orientations financières et stratégiques de la collectivité.
- **Encourager les discussions** : Le DOB ouvre un espace de discussion entre les élus sur les priorités budgétaires à adopter, les contraintes financières et les projets à mettre en œuvre.
- **Assurer la transparence** : En rendant obligatoires ces débats, la loi oblige les collectivités à communiquer et argumenter sur leurs choix stratégiques.

### La Loi NOTRe et l'article 107 (modifications du DOB)

Adoptée en 2015, la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé le cadre du DOB en modifiant plusieurs articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- L.2312-1 pour les communes,
- L.3312-1 pour les départements,
- L.5211-36 pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

## 1.2. Les règles d'équilibre budgétaire

### Cadre légal et principes fondamentaux

#### Référence au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Les articles L.1612-4 et L.1612-5 du CGCT imposent un équilibre réel des budgets des collectivités territoriales. Cette règle d'or prévoit que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement doivent être intégralement couvertes par les recettes réelles de fonctionnement.
- Les investissements doivent être équilibrés, en intégrant les subventions et emprunts.

Cette disposition vise à éviter tout déficit structurel et à préserver une capacité d'autofinancement pour les projets d'investissement.

### Obligation d'équilibre et sincérité des prévisions

Les collectivités doivent respecter la sincérité budgétaire dans leurs prévisions. En cas de déséquilibre manifeste, les services de l'État (préfet, DGFiP) peuvent intervenir ou saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC) pour demander des ajustements.

NB : les projections des réalisations 2025

## 2. Éléments de contexte – Novembre 2025

L'économie mondiale progresse autour de **3,2 %**, mais reste fragilisée par les tensions commerciales. Les États-Unis affichent une croissance proche de 2 %, la Chine autour de 4,8 %, l'Inde près de 6,6 %, tandis que la zone euro demeure autour de 1 %.

En Europe, la croissance reste modérée, freinée par l'incertitude politique, le ralentissement industriel et les effets des droits de douane américains. L'inflation revient autour de 2 %, permettant à la BCE de poursuivre la baisse de ses taux.

En France, la croissance reste faible, pénalisée par un climat politique instable, une consommation modérée et un contexte international défavorable. L'inflation retombe nettement sous 2 %, le chômage remonte légèrement et les finances publiques montrent encore une forte tension, malgré un besoin de financement révisé à la baisse.

## 3. Loi de finances pour 2026

Le budget 2026 vise un déficit public ramené à **4,7 % du PIB**, afin d'engager une trajectoire de retour sous les 3 % à horizon 2029. L'hypothèse de croissance retenue est de 1 %.

L'effort global représente environ 50 Md€, répartis entre économies et hausses de recettes. Les collectivités sont fortement sollicitées : contribution comprise entre 4,6 et 8 Md€, reconduction du prélèvement DILICO, gel des reversements de TVA, encadrement des dépenses de fonctionnement.

Le PLF 2026 impose une contribution significative des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Les dotations sont globalement stabilisées (DGF), avec des ajustements importants (DSR, DSU, création du FIT, évolution du FCTVA). La fiscalité locale évolue : suppression progressive de la CVAE, relèvement possible des DMTO, ajustements sur la taxe foncière et la fiscalité déchets.

## 4. Conclusion – Enjeux pour les collectivités

Les collectivités font face à une contrainte budgétaire renforcée et devront optimiser leurs dépenses pour absorber les prélèvements et le gel des dotations.

Le maintien de l'investissement devient un défi majeur, notamment pour les projets de transition écologique, dans un contexte d'incertitude économique et politique.

Elles devront adapter leur stratégie aux réformes fiscales et à l'évolution des dotations, tout en préservant la qualité des services publics locaux.

Le budget national étant encore en discussion, les mesures nationales au regard des collectivités locales vont encore évoluées, l'impact réel des collectivités ne sera connu qu'en fin d'année si le projet de budget est accepté.

## 5. Les recettes de fonctionnement prévues pour 2026

La **section de fonctionnement** est essentielle pour assurer la gestion courante. Elle regroupe toutes les recettes et dépenses nécessaires à l'administration quotidienne, au fonctionnement des services publics, et à l'entretien du patrimoine communal.

### 1. Les principales sources de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent de diverses sources, notamment :

- **Fiscalité locale** : comprend les taxes foncières, les taxes d'habitation pour les résidences secondaires (avec majoration du produit à hauteur de 60 %) et autres contributions locales.  
**Le projet de budget 2026 prévoit une hausse de 1% à 1.5 % des bases de valeurs locatives ; ces bases ne seront connues qu'en Mars 2026.**
- **Dotations de l'État** : tels que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres aides spécifiques. La DGF devrait être à l'identique.
- **Produits des services** : générés par les prestations communales (crèches, activités sportives, etc.).
- **Revenus du domaine et ventes diverses** : incluent les loyers perçus, la vente de biens ou de produits du domaine communal.

### 2. Évolution des recettes réelles de fonctionnement (sans les opérations d'ordre)

Pour l'exercice **2026**, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **13 647 000 €**.

## 5.1. Les ressources fiscales

Les recettes fiscales constituent une source essentielle de financement pour les collectivités. Elles regroupent plusieurs composantes fondamentales qui reflètent à la fois l'assiette fiscale locale et les mécanismes de redistribution entre collectivités.

### 1. Impôts directs locaux :

- Incluent principalement les taxes payées par les ménages et les entreprises sur leur territoire :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (dans les cas où elle reste applicable),
  - La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

### 2. Taxes diverses :

- Le produit des jeux du Casino (estimé à 1.5 K€ en raison du démarrage des travaux au sein de l'établissement).
- La taxe de séjour,
- Les taxes sur la publicité, sur l'électricité et autres redevances.

### 3. Attribution de compensation (AC) :

Cette ressource découle des mécanismes de **péréquation financière** entre communes et EPCI. Elle vise à équilibrer les transferts de compétences, garantissant une répartition équitable des moyens entre les niveaux de gestion territoriale. Pas de changement pour 2026, la Commune est contributrice à hauteur de 1.171 K€ en fonctionnement et un complément d'investissement à hauteur de 174 000 euros.

### 4. Dotation de solidarité communautaire (DSC) :

Souvent instaurée dans le cadre de la coopération intercommunale, pour favoriser la solidarité entre communes d'un même EPCI. Elle devrait certainement disparaître dans un futur proche.

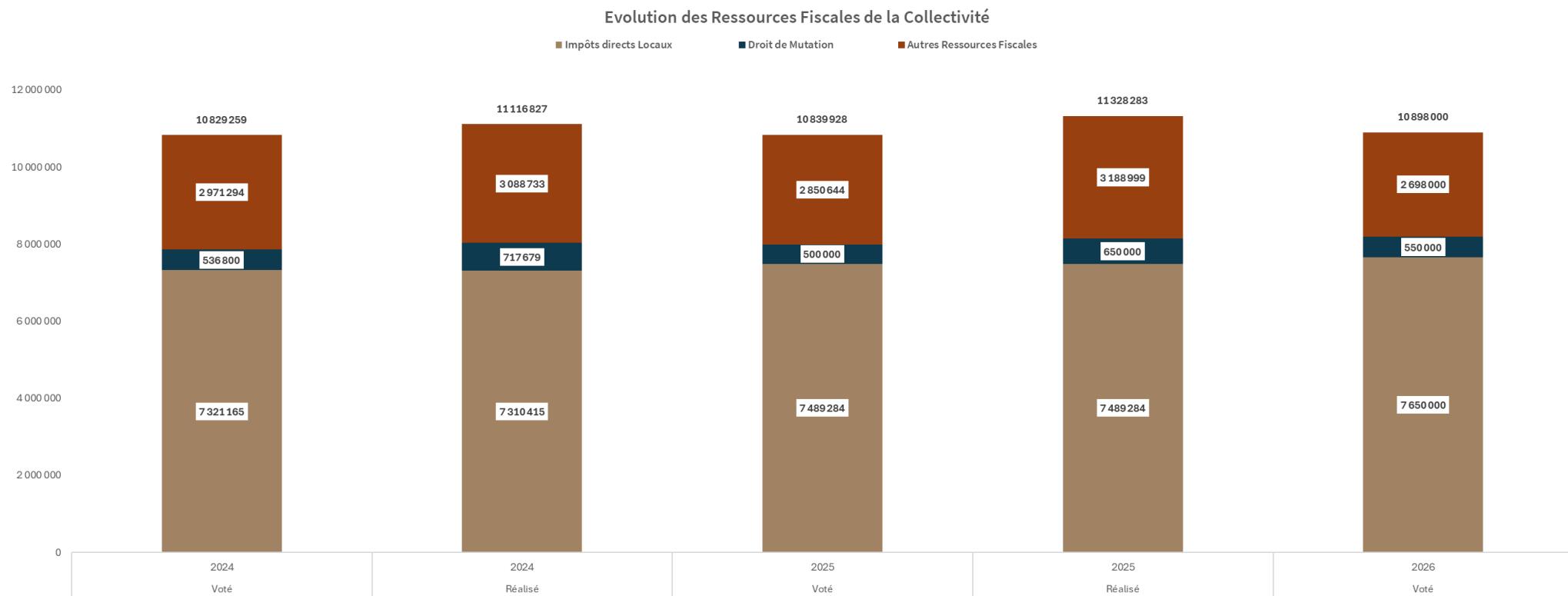
### 5. La compensation de TVA :

Pour les EPCI, afin de compenser les pertes de recettes liées à la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'État a transféré une part dynamique de la TVA, dont l'évolution est corrélée à la croissance de l'activité économique.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes fiscales dont ses principales composantes.

Recettes: Fiscalité et liens financiers	Type Année	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		2024	2024	2025	2025	2026	
<i>Impôts directs Locaux</i>		7 321 165	7 310 415	7 489 284	7 489 284	7 650 000	2,15%
<i>Droit de Mutation</i>		536 800	717 679	500 000	650 000	550 000	10,00%
<i>Autres Ressources Fiscales</i>		2 971 294	3 088 733	2 850 644	3 188 999	2 698 000	-5,35%
<b>Total fiscalité locale (73)</b>		<b>394 644</b>	<b>387 590</b>	<b>394 644</b>	<b>383 527</b>	<b>370 000</b>	<b>-6,24%</b>
<b>Total impôts et taxes (731)</b>		<b>10 434 615</b>	<b>10 729 237</b>	<b>10 445 284</b>	<b>10 944 756</b>	<b>10 528 000</b>	<b>0,79%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 829 259</b>	<b>11 116 827</b>	<b>10 839 928</b>	<b>11 328 283</b>	<b>10 898 000</b>	<b>0,54%</b>

La graphique ci-dessous présente l'évolution des principales composantes des recettes fiscales



## 5.2. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, regroupées sous les chapitres **70** et **75**, constituent une part essentielle des finances des collectivités locales. Ces recettes incluent l'ensemble des produits directement liés aux services fournis par la collectivité. Elles traduisent l'activité courante et la capacité de la structure à générer des revenus autonomes.

### 1. Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre regroupe les revenus issus de la facturation des prestations rendues par la collectivité :

- Tarification des services publics pour certains en régie municipale (Restauration scolaire, stationnements payants, marchés d'approvisionnements etc...),
- Revenus locatifs liés au patrimoine immobilier de la collectivité (loyers ...)
- Ventes diverses, ou autres les produits (mise à disposition de personnel...)

### 2. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre englobe des produits annexes mais significatifs :

- Subventions d'exploitation attribuées à des services spécifiques,
- Redevances pour occupation du domaine public,
- Remboursements de frais ou de charges transférées entre entités publiques.

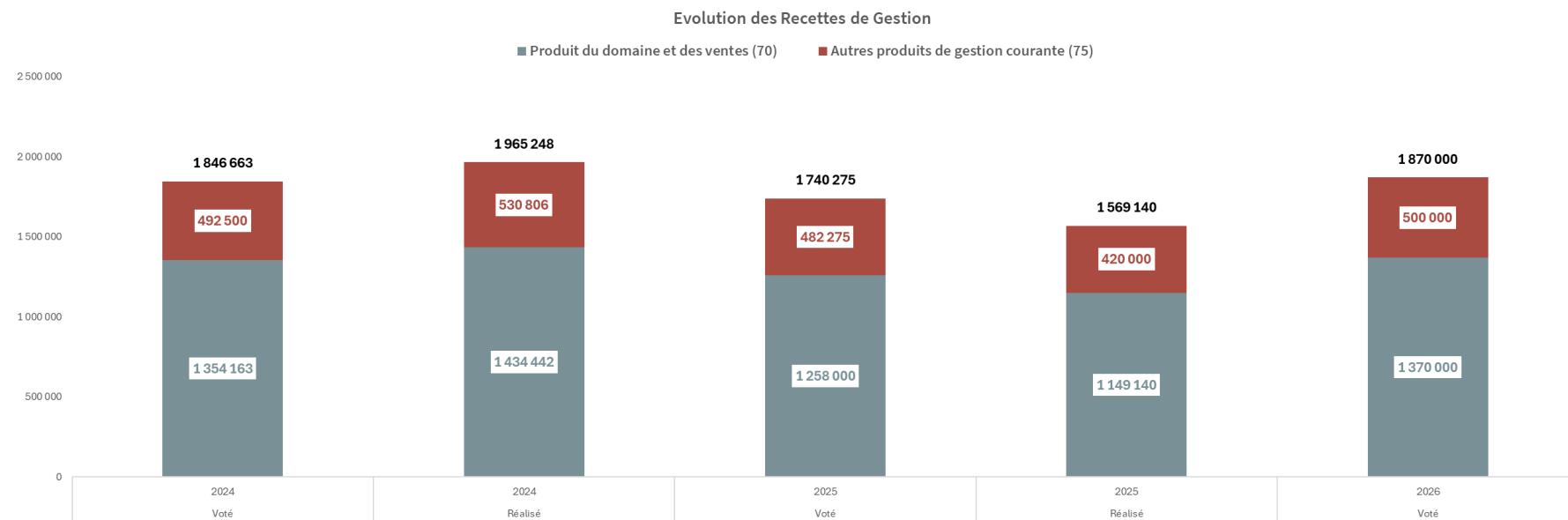
L'analyse des chapitres 70 et 75 permet :

- **D'évaluer la viabilité des services publics** : Un suivi régulier de ces recettes aide à mesurer si les coûts des services sont correctement couverts par les produits qu'ils génèrent.
- **D'identifier des leviers d'optimisation** : Ajustement des tarifs, amélioration de la gestion des actifs, ou encore diversification des sources de revenus.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de gestion de la collectivité.

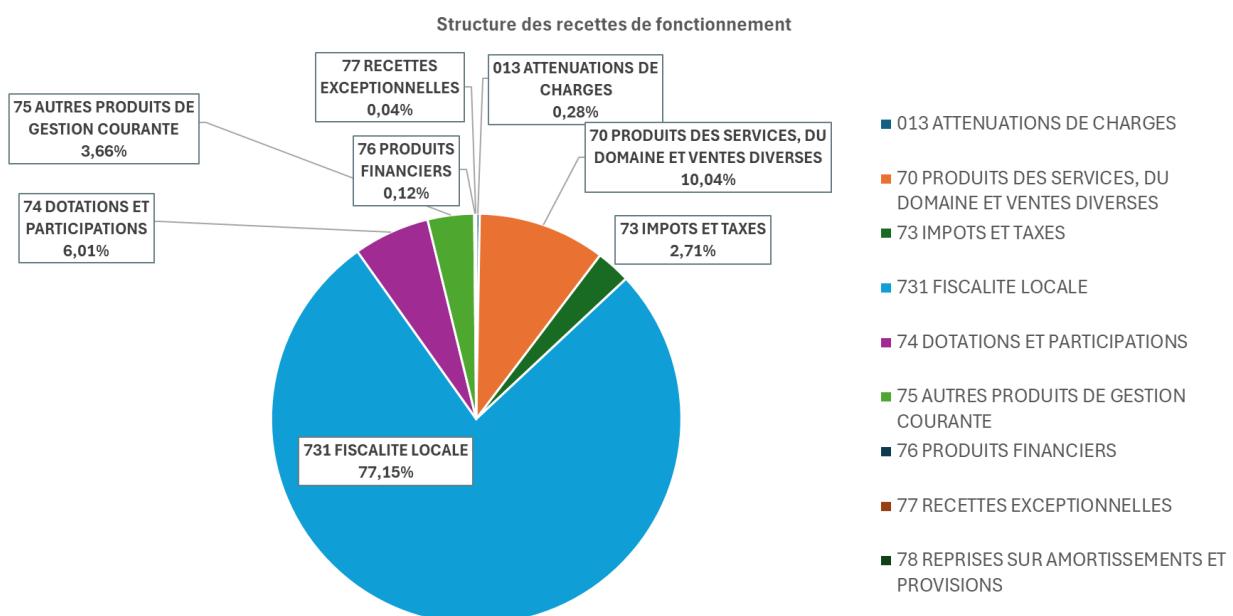
Recettes: Produits de gestion	Type	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
	Année	2024	2024	2025	2025	2026	
Produit du domaine et des ventes(70)		1 354 163	1 434 442	1 258 000	1 149 140	1 370 000	8,90%
Autres produits de gestion courante (75)		492 500	530 806	482 275	420 000	500 000	3,68%
<b>Total Produits de Gestion Courante</b>		<b>1 846 663</b>	<b>1 965 248</b>	<b>1 740 275</b>	<b>1 569 140</b>	<b>1 870 000</b>	<b>7,45%</b>

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes de gestion



### 5.3. Structure des recettes réelles de fonctionnement du Budget Primitif

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2026 sont évaluées à 13 647 000 € le graphique ainsi que le tableau ci-dessous présente leurs principales composantes.



Structure des recettes réelles de fonctionnement	Nb Voté 2026
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	38 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 370 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	370 000,00
731 FISCALITE LOCALE	10 528 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	820 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	16 000,00
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 647 000,00</b>

## 5.4. Synthèse des recettes de fonctionnement du budget primitif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Structure des recettes réelles de fonctionnement	Type Année	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		2024	2024	2025	2025	2026	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES		68 000	48 319	38 000	30 000	38 000	0,00%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES D		1 354 163	1 434 442	1 258 000	1 149 140	1 370 000	8,90%
73 IMPOTS ET TAXES		394 644	387 590	394 644	383 527	370 000	-6,24%
731 FISCALITE LOCALE		10 434 615	10 729 237	10 445 284	10 944 756	10 528 000	0,79%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		797 157	964 229	721 147	863 370	820 000	13,71%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		492 500	530 806	482 275	420 000	500 000	3,68%
76 PRODUITS FINANCIERS		30 000	23 700	19 244	18 598	16 000	-16,86%
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES		0	280 265	5 000	100 000	5 000	0,00%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0	778	0	80 077	0	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>13 571 079</b>	<b>14 399 366</b>	<b>13 363 594</b>	<b>13 989 468</b>	<b>13 647 000</b>	<b>2,12%</b>

## 6. Les dépenses de fonctionnement

La section des dépenses réelles de fonctionnement regroupe toutes les charges nécessaires pour assurer la gestion courante et le bon fonctionnement des services publics. Elle inclut également les frais d'entretien du patrimoine communal et d'administration générale.

### 1. Les principales catégories de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent entre plusieurs postes essentiels :

- Charges de personnel : représentent souvent la part la plus importante des dépenses. Elles concernent les rémunérations, charges sociales et avantages liés au personnel communal.
- Charges à caractère général : incluent les frais liés au fonctionnement quotidien, tels que les consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants), fournitures administratives, et autres prestations de services.
- Subventions versées : ce poste regroupe les aides et contributions financières accordées aux des associations ou organismes locaux.
- Charges financières : principalement liées aux intérêts d'emprunts contractés

### 2. Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (sans les opérations d'ordre)

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 12 666 478 € :

## 6.1. Evolution des charges de personnel

Les dépenses de personnel, regroupées dans le chapitre **012**, sont segmentées en trois grandes catégories, permettant une analyse de leur structure :

### 1. Personnel titulaire

- Correspond aux charges liées à la rémunération des **fonctionnaires** de la collectivité. Inclut : Les salaires, Les primes, Les indemnités diverses.

### 2. Personnel non titulaire

Regroupe les charges liées au personnel **contractuel** (emplois temporaires ou sur mission spécifique). Comprend également : les salaires, les primes, les indemnités.

### 3. Autres charges de personnel

Elles regroupent les dépenses annexes à la rémunération directe des agents : cotisations sociales (URSSAF), Coût des apprentis et des emplois d'avenir Médecine du travail, autres dépenses spécifiques du 012.

Les charges de personnel se distinguent par une croissance naturelle plus **dynamique** que celle des autres dépenses de fonctionnement. Cette augmentation repose notamment sur le phénomène de **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** :

#### 1. Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

- Ce mécanisme illustre l'augmentation automatique des coûts salariaux due à l'avancement de grade des agents, l'avancement de grade des agents, la progression dans les échelons de carrière, souvent liée à l'ancienneté.

Le découpage des charges de personnel et leur dynamique mettent en évidence l'importance stratégique de leur suivi pour la gestion des finances locales. Bien que le GVT soit un phénomène normal et prévisible, il nécessite, une anticipation budgétaire, une optimisation des effectifs et des progressions de carrière, une analyse régulière pour éviter que cette croissance ne fragilise l'équilibre financier global de la collectivité.

Le Tableau ci-dessous présente un aperçu de l'évolution des charges de personnel de la collectivité.

Dépenses : Charges de personnel	Type	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
	Année	2024	2024	2025	2025	2026	
Total dépenses de personnel (012)		6 700 000	6 468 285	6 895 000	6 690 000	6 900 000	0,07%

Cette prévision de 2026 à hauteur de 6.9 K€ correspond à un maintien à l'identique des effectifs 2025 sans recrutement supplémentaire ni réintégration des agents en disponibilité ou détachement. Nous n'avons pas encore connaissance à l'heure actuelle des éventuelles évolutions de cotisations patronales (CNRACL +3% ??).

## 6.2. Les charges de gestion

**Les charges à caractère général (011)** regroupent les dépenses de fonctionnement liées aux activités courantes de la collectivité, notamment :

- **Fournitures et consommables** : Achat de fournitures administratives (papier, stylos, cartouches d'encre), matériels techniques nécessaires aux services (outils, équipements divers).
- **Énergie et fluides** : Factures d'électricité, gaz, eau et combustibles.
- **Entretien et maintenance** : Entretien des bâtiments. Maintenance des équipements
- **Assurances** : Assurances des biens (bâtiments, véhicules, équipements) et des responsabilités.
- **Prestations de service extérieures** : Contrats d'entretien avec des entreprises externes. Interventions de prestataires pour des besoins spécifiques.
- **Communication et publications** : Coût des campagnes d'information

**Enjeux :**

1. **Efficience des services** : Ces charges doivent être utilisées de manière optimale pour assurer un fonctionnement efficace des services publics.
2. **Soutien à la transition écologique** : Réduction de la consommation d'énergie et utilisation de fournitures écoresponsables.

**Les autres charges de gestion courante (65)** regroupent des dépenses de fonctionnement liées à des obligations spécifiques, souvent de nature sociale ou contractuelle :

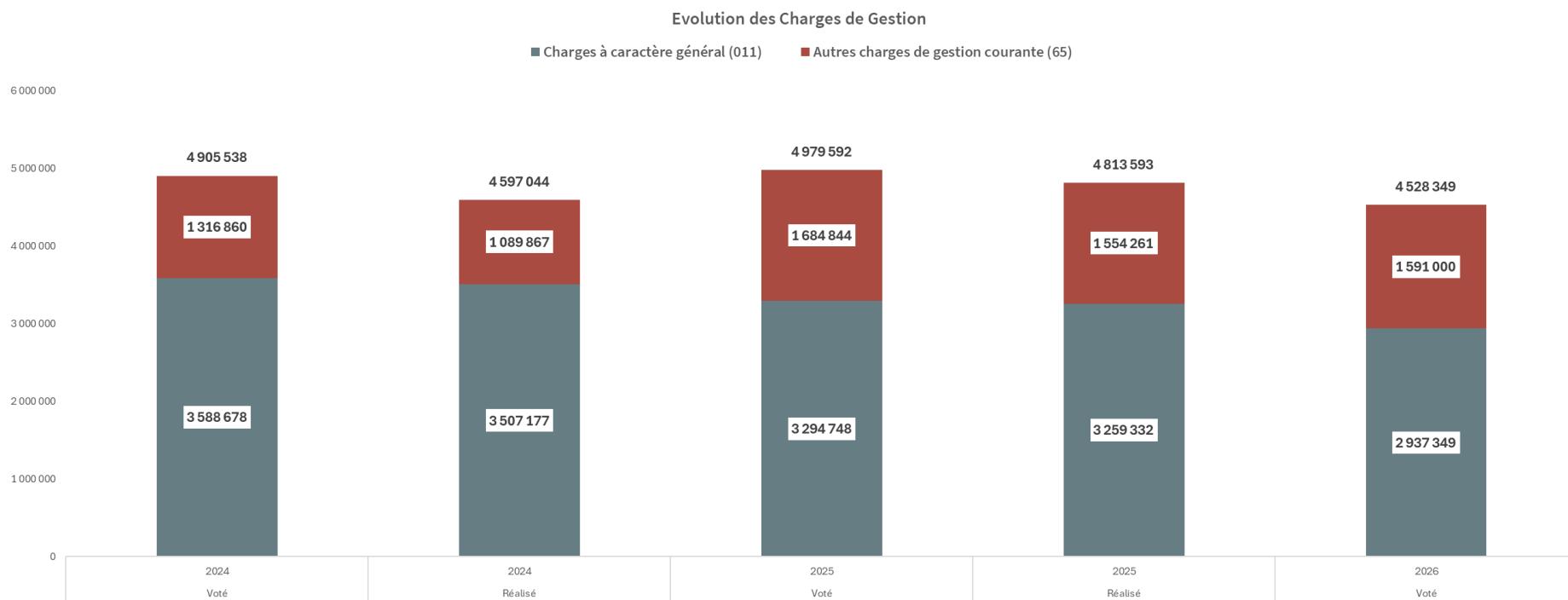
- **Subventions versées** : Soutien aux associations locales (sportives, culturelles, sociales). Subventions à d'autres collectivités ou organismes (syndicats intercommunaux, régies). + de 331 K€ pour 2026.
- **Versements obligatoires** : Contributions aux syndicats mixtes ou intercommunaux. Versements aux organismes tiers pour des compétences partagées.
- **Participations financières** : Aide au financement d'établissements publics ou privés (écoles, crèches). Participation au financement d'infrastructures locales.

**Enjeux :**

**1. Soutien au tissu associatif : Ces charges sont cruciales pour dynamiser la vie locale et renforcer les liens sociaux.**

Dépenses: Charges de Gestion	Type	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
	Année	2024	2024	2025	2025	2026	
Charges à caractère général (011)		3 588 678	3 507 177	3 294 748	3 259 332	2 937 349	-10,85%
Autres charges de gestion courante (65)		1 316 860	1 089 867	1 684 844	1 554 261	1 591 000	-5,57%
<b>Total Charges de gestion</b>		<b>4 905 538</b>	<b>4 597 044</b>	<b>4 979 592</b>	<b>4 813 593</b>	<b>4 528 349</b>	<b>-9,06%</b>

Le Graphique ce dessous présenté l'évolution des charges de gestion.



### 6.3. Analyse des charges financières

Le **chapitre 66** dans la comptabilité des collectivités territoriales regroupe l'ensemble des **charges financières**, c'est-à-dire les dépenses liées au coût de financement des emprunts et autres frais financiers. Ces charges résultent principalement de l'endettement contracté pour financer les investissements publics. Ce chapitre est central dans la gestion de la dette et reflète les efforts de la collectivité pour respecter ses obligations de remboursement.

#### Composantes du chapitre 66 :

Le chapitre 66 est subdivisé en plusieurs articles qui détaillent les différentes natures de charges financières :

##### 1. Article 661 - Intérêts de la dette :

#### Focus sur l'article 66111 - Intérêts des emprunts à long et moyen terme

Description :

- Cet article regroupe les intérêts versés par la collectivité pour le remboursement de ses emprunts à moyen et long terme (généralement d'une durée supérieure à un an).
- Les intérêts sont calculés en fonction des conditions contractuelles des emprunts, notamment le capital restant dû et le taux d'intérêt.
- Ces charges constituent souvent une part importante des dépenses financières, reflétant la capacité d'endettement et la stratégie de financement de la collectivité.

Exemples d'emprunts concernés :

- Emprunts contractés pour financer des équipements publics (écoles, infrastructures routières, aménagements urbains).
- Dettes liées à des projets structurants (construction de réseaux, bâtiments administratifs).

Le Tableau ci-dessous présente l'évolution des charges financières

Dépenses: D'intérêts de la dette	Type Année	Voté 2024	Réalisé 2024	Voté 2025	Réalisé 2025	Voté 2026	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
Intérêts de la dette (C/ 66111)		61 403	56 819	53 000	75 000	75 000	41,51%
Autres charges financières (661)		-3 003	-3 003	-2 814	-2 814	-2 871	2,03%
<b>Total charges financières (66)</b>		<b>58 400</b>	<b>53 816</b>	<b>50 186</b>	<b>72 186</b>	<b>72 129</b>	<b>43,72%</b>

## 6.4. Analyse de la rigidité des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement rigides regroupent des charges sur lesquelles la collectivité a peu de marge de manœuvre pour ajuster ou réduire rapidement en cas de besoin. Ces dépenses sont liées à des **engagements contractuels** ou des obligations légales qui rendent leur optimisation difficile à court terme. Elles incluent principalement :

### 1. Les atténuations de produits

- Correspondent aux **remises, exonérations ou remboursements** d'impôts et taxes décidés par la collectivité ou imposés par la législation.

### 2. Les dépenses de personnel

- Représentent une part souvent majoritaire des dépenses de fonctionnement :
  - Salaires,
  - Charges sociales,
  - Prestations annexes comme la formation ou les indemnités.
- Ces dépenses sont difficiles à réduire à court terme en raison de la rigidité des contrats de travail et des règles statutaires.

### 3. Les charges financières

- Concernent le **remboursement des intérêts de la dette**, une obligation incontournable pour toute collectivité endettée.

### Pourquoi sont-elles qualifiées de rigides ?

Ces dépenses sont dites **rigides** car elles dépendent de décisions passées, souvent contractuelles ou statutaires, qui ne peuvent être modifiées qu'après des démarches longues et parfois coûteuses. Par exemple :

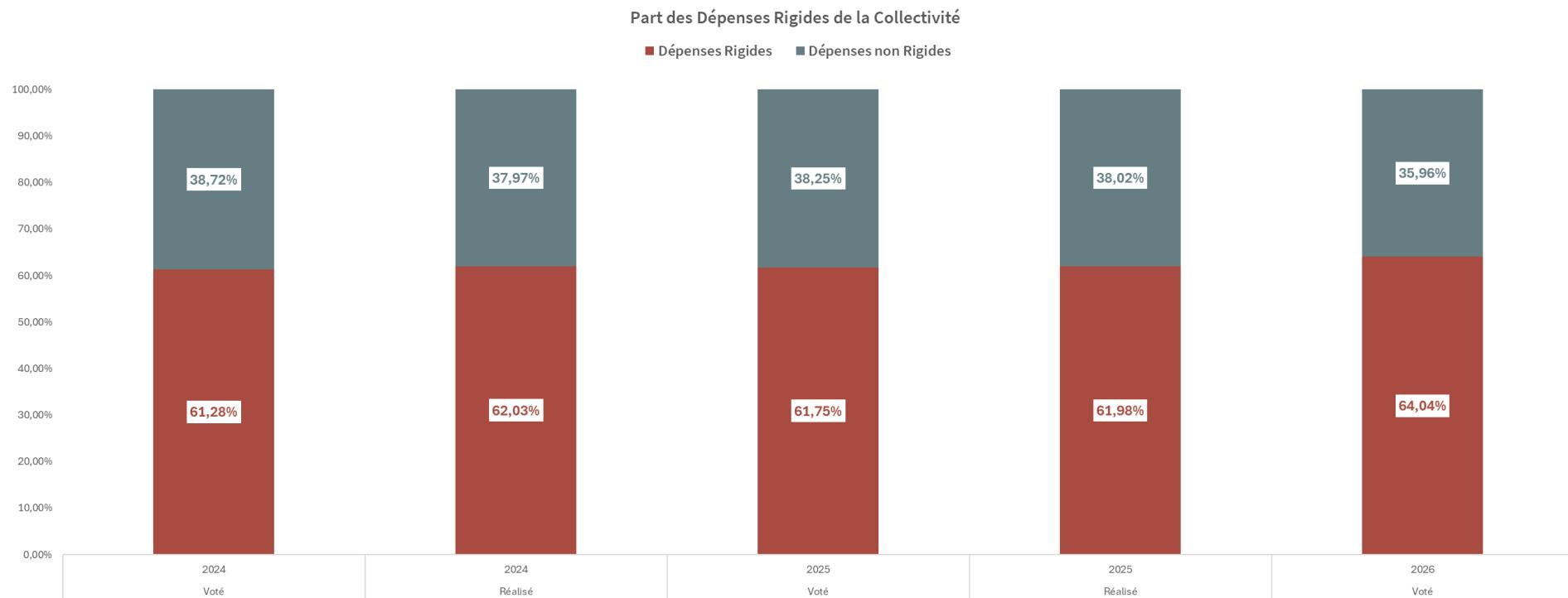
- Les contrats de travail du personnel sont soumis à des cadres législatifs précis.
- Les charges financières découlent de contrats d'emprunt à respecter scrupuleusement.

Si la santé financière de la collectivité se détériore, l'importance des dépenses rigides peut agraver la situation avec une moindre capacité à ajuster le budget, une pression accrue sur les autres postes de dépenses (non rigides).

Le Tableau ci-dessous présente les données relatives à la part des dépenses de fonctionnement rigide.

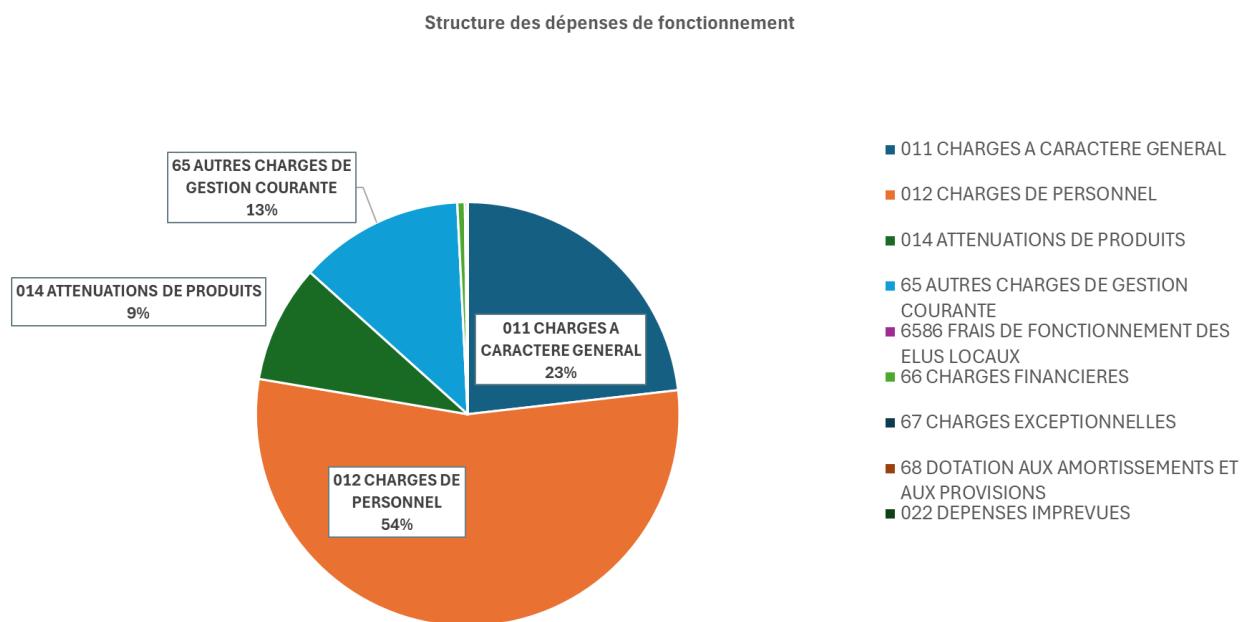
Part des dépenses rigides de fonctionnement	Type Année	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		2024	2024	2025	2025	2026	
Dépenses Rrigides		61,28%	62,03%	61,75%	61,98%	64,04%	3,70%
Dépenses non Rrigides		38,72%	37,97%	38,25%	38,02%	35,96%	-5,97%
<b>TOTAL</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>

Le graphique ci-dessous illustre de manière synthétique la part de dépenses de fonctionnement rigide.



## 6.5. Structure des dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 sont évaluées à 12 666 478 € le graphique ainsi que le tableau ci-dessous présente leurs principales composantes.



Structure des dépenses réelles de fonctionnement	Nb Voté 2026
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 937 349,00</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>6 900 000,00</b>
<b>014 ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>1 139 000,00</b>
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 591 000,00</b>
<b>6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS LOCAUX</b>	<b>0,00</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>72 128,66</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>25 000,00</b>
<b>68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>2 000,00</b>
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 666 477,66</b>

## 6.6. Synthèse des Dépenses de fonctionnement du budget primitif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement chapitre par chapitre.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement	Type Année	Voté 2024	Réalisé 2024	Voté 2025	Réalisé 2025	Voté 2026	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		2024	2024	2025	2025	2026	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		3 588 678	3 507 177	3 294 748	3 259 332	2 937 349	-10,85%
012 CHARGES DE PERSONNEL		6 700 000	6 468 285	6 895 000	6 690 000	6 900 000	0,07%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		1 126 827	1 097 612	1 139 800	1 129 000	1 139 000	-0,07%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 316 860	1 089 867	1 684 844	1 554 261	1 591 000	-5,57%
6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS LOCAUX		0	0	0	0	0	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES		58 400	53 816	50 186	72 186	72 129	43,72%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		74 163	67 535	26 000	26 000	25 000	-3,85%
68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROMOS		2 000	7	2 000	2 000	2 000	0,00%
022 DEPENSES IMPREVUES		0	0	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>12 866 929</b>	<b>12 284 299</b>	<b>13 092 578</b>	<b>12 732 778</b>	<b>12 666 478</b>	<b>-3,25%</b>

En complément des dépenses réelles de fonctionnement, on trouve également des **dépenses d'ordre**, qui jouent un rôle important dans la gestion comptable. Ces dépenses ne représentent pas des sorties d'argent, mais servent à amortir les équipements

## 7. Equilibre global de la section fonctionnement pour l'année

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre global de la section de fonctionnement sur les derniers exercices, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses. Pour une collectivité, il est impératif que le budget de la section de fonctionnement soit équilibré, car cela reflète une exigence légale visant à garantir une gestion financière saine et soutenable. Cet équilibre permet d'assurer que les dépenses courantes (comme les charges de personnel, l'entretien des infrastructures ou les services publics) sont entièrement couvertes par les recettes, évitant ainsi tout déficit qui pourrait compromettre la stabilité financière de la collectivité.

Equilibre budgétaire	Type Année	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		2024	2024	2025	2025	2026	
Recettes réelles de fonctionnement		13 571 079	14 399 366	13 363 594	13 989 486	13 647 000	2,12%
Recettes d'ordre de fonctionnement		348	348	348	348	348	0,00%
Excédent de fonctionnement reporté		115 371	115 371	619 506	619 506	389 668	-37,10%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 686 799</b>	<b>14 515 085</b>	<b>13 983 448</b>	<b>14 609 340</b>	<b>14 037 016</b>	<b>0,38%</b>
Dépenses réelles de fonctionnement		12 866 929	12 284 299	13 092 578	12 732 778	12 666 478	-3,25%
Dépenses d'ordre de fonctionnement		819 870	1 012 928	890 870	1 156 000	1 370 539	53,84%
<i>Dont Virement à la section d'investissement</i>		0	0	0	0	389 669	0,00%
Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 686 799</b>	<b>13 297 226</b>	<b>13 983 448</b>	<b>13 888 778</b>	<b>14 037 017</b>	<b>0,38%</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>1 217 859</b>	<b>0</b>	<b>720 562</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

## 8. L'endettement global

**L'endettement d'une collectivité** correspond à l'ensemble des emprunts contractés pour financer ses projets d'investissement (infrastructures, équipements, etc.), lorsque ses ressources propres ne suffisent pas. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, qui sont couvertes par les recettes courantes, les dépenses d'investissement sont souvent financées par des emprunts.

Ce tableau présente une vue d'ensemble de l'**endettement** et des **charges financières** d'une collectivité, afin d'analyser la gestion de sa dette sur plusieurs exercices budgétaires. Voici une description des différentes catégories et composantes comptables qui y figurent :

### Évolution et équilibre

L'ensemble du tableau permet de suivre l'évolution de l'endettement de la collectivité sur plusieurs années. Il met en lumière l'évolution de l'encours de la dette, des charges financières, et le remboursement annuel du capital. L'objectif est de vérifier si la collectivité maintient un **taux d'endettement soutenable** tout en faisant face à ses obligations de remboursement, et si l'équilibre entre les recettes de fonctionnement et les charges financières reste optimal.

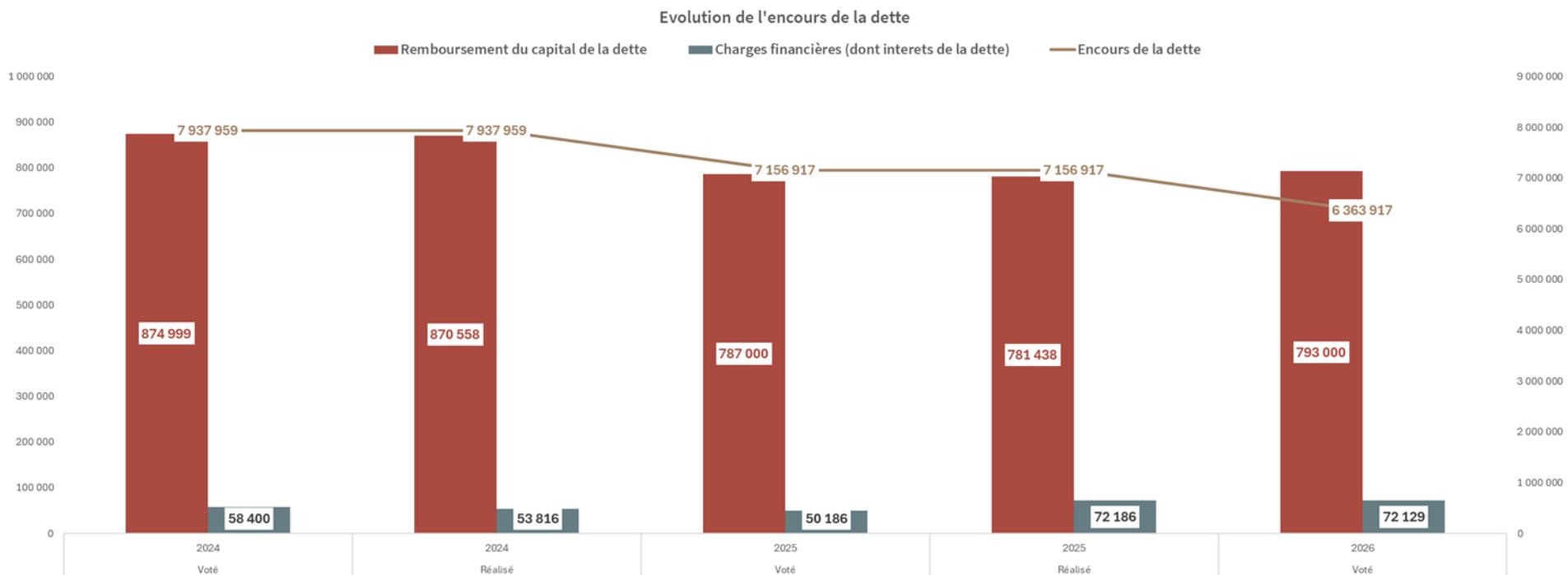
La durée de vie moyenne de l'encours correspond à l'encours total de la dette rapporté au remboursement du capital. Cet indicateur permet de mettre en lumière la vitesse à laquelle l'encours de dette pourrait disparaître, en illustrant le rythme de remboursement du principal jusqu'à l'extinction complète de la dette. En d'autres termes, plus la durée de vie moyenne est courte, plus la dette est amortie rapidement.

Analyse de la solvabilité	Type	Voté			Variation			
		Année	2024	Réalisé	2025	Voté	2026	Voté 2025 / Voté 2026 en %
Encours de dette au 31/12			7 937 959	7 937 959	7 156 917	7 156 917	6 363 917	-11,08%
Recettes réelles de fonctionnement			13 571 079	14 399 366	13 363 594	13 339 486	13 647 000	2,12%
Taux d'endettement			58,49 %	55,13 %	53,56 %	51,34 %	46,63 %	-12,93 %
Epargne Brute			704 151	1 845 573	271 016	1 256 708	980 522	261,79%
Capacité de désendettement			11	4	26	6	6	-75,42 %
Epargne nette			-170 848	975 015	-515 984	475 270	187 522	-136,34 %

Le graphique montre l'évolution de l'encours de la dette sur les derniers exercices.

- **Barres rouges** : Remboursement du capital de la dette (montant en principal remboursé chaque année).
- **Barres grises** : Charges financières (dont intérêts de la dette).
- **Ligne marron** : Encours de la dette (solde restant dû en capital en fin d'année).

Les barres montrent l'effort financier annuel lié au remboursement et aux intérêts. La ligne montre l'évolution du stock de dette au fil des années.



La légère augmentation des intérêts d'emprunt correspond à la ligne de trésorerie d'1 million d'euros ouverte en 2025 qui génère le règlement d'intérêts et de frais de gestion dans l'attente de son remboursement en 2026.

## 9. Les investissements Prévues au budget primitif

Explication sur les dépenses d'investissement de la collectivité.

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses réelles d'investissement.

Dépenses d'équipement Année	Type	Voté 2024	Réalisé 2024	Voté 2025	Réalisé 2025	Voté 2026	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
Dépenses réelles d'investissement		10 219 988	6 248 301	10 994 830	11 561 158	6 197 561	-43,63%
Subventions d'équipements versées		173 753	173 754	174 000	1 690 809	255 163	46,65%
Dépenses d'équipement		9 171 236	5 203 989	10 033 830	9 088 911	5 149 398	-48,68%
Dépenses financières		874 999	870 558	787 000	781 438	793 000	0,76%
% dépenses d'équipement		89,74%	83,29%	91,26%	78,62%	83,09%	-8,95%
% dépenses financières		8,56%	13,93%	7,16%	6,76%	12,80%	78,76%

Ce graphique d'après présente l'évolution des **dépenses d'équipement de la collectivité** sur les derniers exercices en distinguant les différentes sources de financement et leur interaction avec les dépenses totales. Voici une analyse détaillée des éléments affichés :

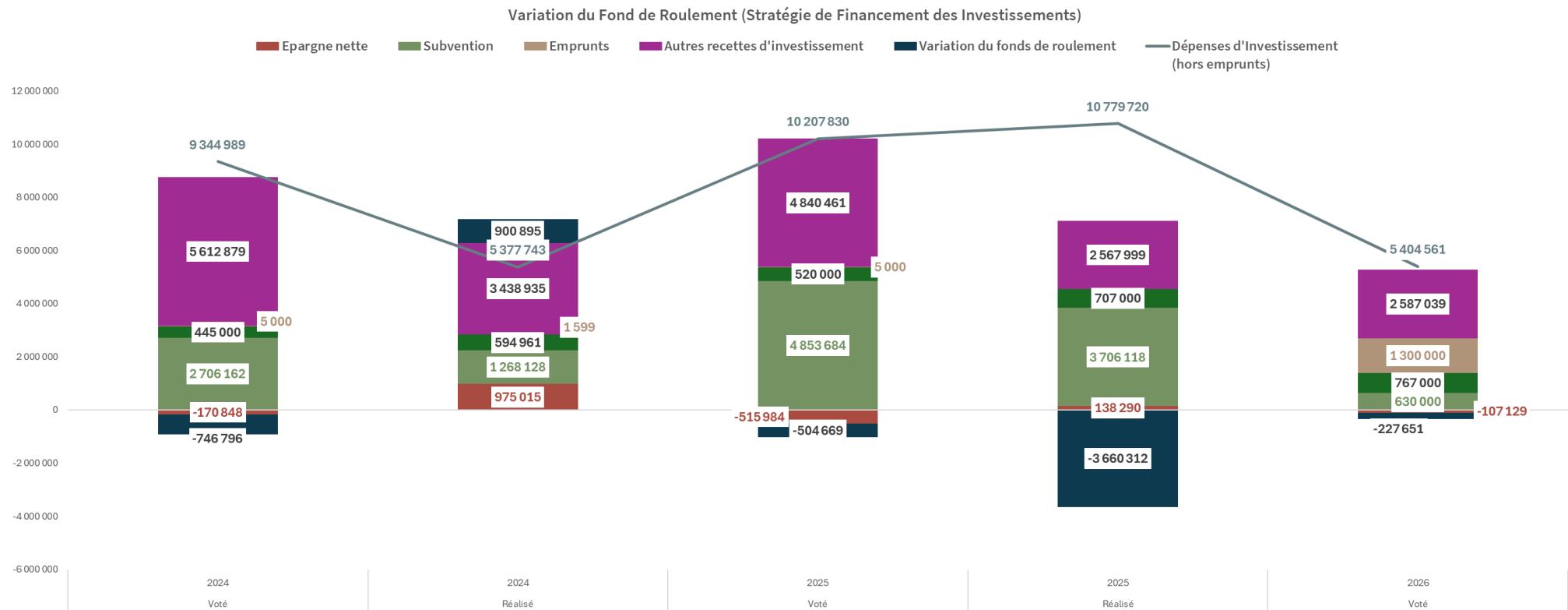
### Composantes principales du graphique :

#### 1. Sources de financement des dépenses d'investissement :

- Épargne nette** : Capacité d'autofinancement dégagée par les recettes courantes, après couverture des charges de fonctionnement.
- Subventions** : Aides financières obtenues de l'État, de la région ou d'autres partenaires.
- FCTVA** : Remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'investissement.
- Emprunts** : Part des dépenses financées par le recours à des emprunts.
- Autres recettes d'investissement** : Ressources complémentaires, telles que des ventes d'actifs ou des dotations spécifiques.
- Variation du fonds de roulement** : Utilisation ou contribution du fonds de roulement pour équilibrer les besoins de financement. Une variation négative du fonds de roulement signifie que l'on puise dans les réserves financières pour couvrir les besoins de financement, tandis qu'une variation positive indique que des excédents sont générés et mis de côté, renforçant ainsi les réserves.

#### 2. Dépenses d'investissement :

- Dépenses d'équipement** : Dépenses d'investissement hors emprunts, fixées sur toute la période.



Le tableau ci-dessous présente les éléments du graphique.

Variation du fonds de roulement	Type Année	Voté 2024	Réalisé 2024	Voté 2025	Réalisé 2025	Voté 2026	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		Voté 2024	Réalisé 2024	Voté 2025	Réalisé 2025	Voté 2026	
Recettes réelles d'investissement		8 769 041	5 303 623	10 219 145	6 981 118	5 284 039	-48,29%
Epargne nette		-170 848	975 015	-515 984	138 290	-107 129	-79,24%
Subvention		2 706 162	1 268 128	4 853 684	3 706 118	630 000	-
FCTVA		445 000	594 961	520 000	707 000	767 000	-
Emprunts		5 000	1 599	5 000	0	1 300 000	25900,00%
Affection de résultat de la section fonctionnement (1068)		0	0	0	0	0	0,00%
Autres recettes d'investissement		5 612 879	3 438 935	4 840 461	2 567 999	2 587 039	-46,55%
<b>Total des recettes hors 1068</b>		<b>8 598 193</b>	<b>6 278 638</b>	<b>9 703 161</b>	<b>7 119 407</b>	<b>5 176 910</b>	<b>-46,65%</b>
<b>Dépenses d'investissement(hors emprunts)</b>		<b>9 344 989</b>	<b>5 377 743</b>	<b>10 207 830</b>	<b>10 779 720</b>	<b>5 404 561</b>	<b>-47,05%</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>		<b>-746 796</b>	<b>900 895</b>	<b>-504 669</b>	<b>-3 660 312</b>	<b>-227 651</b>	<b>-54,89%</b>

## 10. Analyse budgétaire détaillée

### Vue d'ensemble : Un recul des ressources d'investissement (-48,29%)

Le tableau de variation du fonds de roulement révèle une situation budgétaire particulièrement préoccupante pour 2026, marquée par une chute drastique des capacités d'investissement de la commune.

Les ressources mobilisables connaissent une contraction brutale, passant de **10,2 M€ votés en 2025** à seulement **5,3 M€ en 2026**, soit une baisse de près de moitié. Cette dégradation s'explique par plusieurs facteurs cumulés :

#### Baisse des subventions en lien avec les programmes d'investissement

- **2025** : 4,85 M€ de subventions inscrites
- **2026** : 630 k€ seulement (division par 7,7)
- Cela représente une perte de **4,22 M€** de financements externes
- Cette absence traduit une année creuse en ressources extérieures, sans soutien significatif d'aides publiques et dans l'attente des demandes des partenaires (de l'Etat pour le groupe scolaire – du FEAMP pour la halle de pêche ... )

#### Réduction drastique de l'épargne nette

- Chute de **79,24%** (de 516 k€ à 107 k€)
- L'autofinancement s'amenuise

#### Stabilité du FCTVA

- **2025** : 520 k€ prévus
- **2026** : 767 k€ (hausse modérée insuffisante pour compenser)

## Apparition d'un emprunt pour le groupe scolaire

Un emprunt de **1,3 M€** apparaît en 2026 (contre 0 en 2025). Un dossier a été déposé auprès de la Banque des Territoires (CDC) à hauteur de 100 % du montant du projet.

Nous espérons une éventuelle aide de l'Etat pour financer le projet du groupe scolaire

## Une stabilité relative des dépenses d'investissement

Malgré l'effondrement des recettes, les dépenses d'investissement ne diminuent que de **47%** :

- **2025** : 10,2 M€ votés
- **2026** : 5,4 M€ prévus

Cette baisse traduit davantage d'un étalement des opérations qu'un renoncement. Les projets structurants semblent se poursuivre malgré la contraction des ressources disponibles, créant un déséquilibre structurel.

De nouveaux projets démarrent : la réhabilitation de l'église St Samson phase 3, une nouvelle halle de pêche, le nouveau groupe scolaire.

## Variation du fonds de roulement : Un signal d'alerte

### Détérioration contenue mais préoccupante du Fonds de Roulement

La variation négative du FDR en 2026 (-228 k€) reste plus mesurée que les projections initiales mais traduit néanmoins :

- L'insuffisance structurelle des ressources propres qui résulte entre autre par un décalage des recettes de cession de terrains de biens immobiliers.
- La nécessité de puiser dans la trésorerie courante
- Une veille active des indicateurs financiers

## Risques identifiés

### La trésorerie

- La variation négative du FDR pourrait générer des tensions de paiement

## Un endettement progressif

- Il portera principalement sur le financement du futur groupe scolaire, étalé sur une longue période (40 ans).
- Cette évolution reste conditionnée aux opérations de cession déjà programmées ainsi qu'aux nouveaux produits de cession (Cité administrative, Maison familiale, Les Marines) prévus pour les exercices 2026-2027.

## Leviers d'action possibles

### Court terme

- Recherche active de subventions complémentaires et sécurisation des recettes exceptionnelles
- Optimisation du calendrier de réalisation des investissements
- Suivi attentif des flux de paiement et négociation de délais avec les fournisseurs

### Moyen terme

- Révision du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)
- Recherche de recettes nouvelles (cessions d'actifs, optimisation fiscale)
- Mutualisation de certains investissements avec d'autres collectivités
- Poursuite d'une gestion rigoureuse du fonctionnement

<b>PROPOSITIONS -BUDGET PRIMITIF 2026</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT-GLOBAL -</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Propositions</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Propositions</b>
		<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>- €</b>
<b>Reports de dépenses d'investissements 2025</b>	- €	<b>Reports de recettes d'investissement 2025</b>	- €
<b>Dette</b>	<b>788 000,00 €</b>	<b>Dette</b>	<b>1 457 039,00 €</b>
Remboursement de la dette en capital	783 000,00 €	Remboursement dette en capital par la CU	143 002,00 €
Cautions	5 000,00 €	Remboursement dette en capital par le Budget transports	9 037,00 €
<b>Fonds divers</b>	<b>255 163,00 €</b>	Cautions	5 000,00 €
Fonds de concours	- €	Prêt Banque des Territoires - groupe scolaire Autissier	1 300 000,00 €
Participation SDEC Eclairage Public EP-Remplacement foyers et armoires)	81 163,00 €	<b>Fonds divers</b>	<b>967 000,00 €</b>
Attribution de compensation d'Investissement -droit de tirage	174 000,00 €	Affectation réversement de la section de fonctionnement (1068)	- €
<b>Acquisitions</b>	<b>- €</b>	FCTVA	767 000,00 €
		Reversement de taxe d'aménagement	200 000,00 €
<b>Equipements nouveaux - Tous services</b>	<b>511 610,00 €</b>	<b>Amortissements</b>	<b>913 870,00 €</b>
<b>Affaires générales</b>		Amortissements des immobilisations	700 000,00 €
		Amortissements - Etalement de charges - dette	213 870,00 €
<b>T.I.C</b>	10 000,00 €	<b>Cessions</b>	<b>2 230 000,00 €</b>
<b>Services techniques</b>	393 610,00 €		
<b>Urbanisme</b>	108 000,00 €		
<b>Centre d'Activités Nautiques Ouistreham</b>			
<b>Environnement</b>			
<b>Investissement dépenses ex-budget locations</b>			
<b>Communication</b>			
<b>Culture Patrimoine</b>			
<b>Développement économique</b>			
<b>Police municipale</b>			
<b>Education-jeunesse</b>			
<b>Événementiel</b>			
<b>Pôle à la population</b>			
<b>Sports</b>			
<b>Etudes et projets</b>	<b>- €</b>		
ficacité énergétique consommation énergétique bâtiments publics (3ème année)			
<b>Autorisations de programme (AP)</b>	<b>4 599 588,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>630 000,00 €</b>
AP -Opération façades	- €		
AP - Horodateurs Stationnements payants	- €		
AP -Rénovation énergétique fonds d'aide	- €		
AP -Aménagement de parkings	240 000,00 €		
AP -Reprise de concessions au cimetière	- €		
AP -Rénovation Eglise Saint Samson	500 000,00 €	Subvention Eglise	500 000,00 €
AP -Tennis couverts-Pôle raquettes	2 429 588,00 €		
AP - Construction d'un groupe scolaire	1 300 000,00 €		
AP - Halle aux poissons	130 000,00 €	Subvention Halle aux poissons	130 000,00 €
<b>Opérations d'ordre budgétaire (patrimoniales)</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>Opérations d'ordre budgétaire (patrimoniales)</b>	<b>270 000,00 €</b>
Intégration de frais d'études	100 000,00 €		
Provisions avance sur travaux	170 000,00 €		
<b>Opérations d'ordre - Amortissements des subventions d'équipement</b>	<b>348,00 €</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>43 200,00 €</b>		
Bâtiment événementiel Maresquier	43 200,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 467 909,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 467 909,00 €</b>

## Conclusion générale

**En 2026, la commune entre dans une phase budgétaire charnière** caractérisée par :

### Points positifs :

- La section de fonctionnement reste saine avec une épargne brute en légère progression
- Maintien d'un programme d'investissement, même réduit de 47%
- Recours à l'emprunt relativement mesuré (1,3 M€) pour 2026.

### Points de vigilance majeurs :

- **Baisse de 48% des recettes d'investissement**
- **Diminution de l'autofinancement** (épargne nette à 107 k€ seulement)
- **Perte de subventions** (-4,22 M€ soit division par 7,7), elles sont liées aux projets.
- **La diminution progressive des recettes provenant de la vente du patrimoine immobilier**
- **Fonds de roulement en baisse**
- **Un endettement plus important** dans les prochaines années pour le projet du Groupe scolaire compensé par l'extinction de la dette historique.

### L'équilibre global du budget 2026 repose sur :

- La poursuite d'une gestion rigoureuse du fonctionnement
- La nécessité de sécuriser des recettes exceptionnelles pour limiter le recours à la dette.

## 11. Equilibre global de la section investissement

L'équilibre global de la section d'investissement est une notion clé dans la gestion des finances publiques, particulièrement. La section d'investissement d'un budget se concentre sur les dépenses à long terme qui visent à enrichir ou moderniser le patrimoine de la collectivité (par exemple, la construction d'équipements publics, l'aménagement d'infrastructures, ou l'acquisition d'actifs durables).

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre global de la section investissement.

Section Investissement	Type	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
	Année	2024	2024	2025	2025	2026	
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 769 041</b>	<b>5 303 623</b>	<b>10 219 145</b>	<b>6 981 118</b>	<b>5 284 039</b>	<b>-48,29%</b>
<i>Dont virement au 1068</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dont nouvel Emprunt</i>		<i>5 000</i>	<i>1 599</i>	<i>5 000</i>	<i>0</i>	<i>1 300 000</i>	<i>25900,00%</i>
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>929 870</b>	<b>1 100 898</b>	<b>1 160 870</b>	<b>1 520 320</b>	<b>1 573 539</b>	<b>35,55%</b>
<i>Dont Virement de la section fonctionnement</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>389 669</i>	
<b>Excedent d'investissement reporté</b>		<b>631 425</b>	<b>631 425</b>	<b>699 326</b>	<b>699 326</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Reste à réaliser en recette d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 330 336</b>	<b>7 035 945</b>	<b>12 079 342</b>	<b>9 200 764</b>	<b>6 857 578</b>	<b>-43,23%</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>10 219 988</b>	<b>6 248 301</b>	<b>10 994 830</b>	<b>11 561 158</b>	<b>6 197 561</b>	<b>-43,63%</b>
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>110 348</b>	<b>88 318</b>	<b>270 348</b>	<b>270 754</b>	<b>270 348</b>	<b>0,00%</b>
<b>Deficit d'investissement reporté</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Reste à réaliser en dépense d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 330 336</b>	<b>6 336 619</b>	<b>11 265 178</b>	<b>11 831 912</b>	<b>6 467 909</b>	<b>-42,58%</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>699 326</b>	<b>814 163</b>	<b>-2 631 148</b>	<b>389 669</b>	<b>-52,14%</b>

**Principaux postes d'investissement (Budget primitif 2026) \* sous réserve de modifications**

Rang	Poste budgétaire	Montant (€)	Commentaire
1	<b>TOTAL des CP des Autorisations de programme (AP)</b>	<b>4 599 588 €</b>	Ensemble des opérations pluriannuelles en cours (base des grands projets structurants).
	AP – Tennis couverts / Pôle raquettes	2 429 588 €	Projet majeur d'équipement sportif couvert.
	AP – Construction d'un groupe scolaire	1 300 000 €	Travaux liés à un nouveau groupe scolaire (création).
	AP - Parkings	240 000 €	Aménagements de parkings à travers la Ville
	AP – Halle aux poissons	130 000 €	Réhabilitation / aménagement d'un équipement commercial ou patrimonial.
	AP – Rénovation de l'église Saint-Samson	500 000 €	Programme patrimonial significatif de restauration.
2	Équipements nouveaux – Tous services	403 610 €	Matériels, véhicules, aménagements et mobiliers divers pour les services communaux.
3	Dette (remboursement du capital)	788 000 €	Remboursement de la dette en capital.
4	Acquisitions foncières / immobilières	108 000 €	Achats de terrains et bâtiments pour opérations à venir.
5	Droit de tirage CU – Participation SDEC	255 163 €	Fonds divers

## 12. Equilibre global du budget pour l'année

Equilibre budgétaire	Type				Voté 2026	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		Voté 2024	Réalisé 2024	Voté 2025		
Année						
Recettes réelles de fonctionnement		13 571 079	14 399 366	13 363 594	13 989 486	13 647 000
Recettes d'ordre de fonctionnement		348	348	348	348	348
Excèdent de fonctionnement reporté		115 371	115 371	619 506	619 506	389 668
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 686 799</b>	<b>14 515 085</b>	<b>13 983 448</b>	<b>14 609 340</b>	<b>14 037 016</b>
Dépenses réelles de fonctionnement		12 866 929	12 284 299	13 092 578	12 732 778	12 666 478
Dépenses d'ordre de fonctionnement		819 870	1 012 928	890 870	1 156 000	1 370 539
<i>Dont Virement à la section d'investissement</i>		0	0	0	0	389 669
Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 686 799</b>	<b>13 297 226</b>	<b>13 983 448</b>	<b>13 888 778</b>	<b>14 037 017</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>1 217 859</b>	<b>0</b>	<b>720 562</b>	<b>0</b>
Recettes réelles d'investissement		8 769 041	5 303 623	10 219 145	6 981 118	5 284 039
<i>Dont virement au 1068</i>		0	0	0		0,00%
<i>Dont nouvel Emprunt</i>		5 000	1 599	5 000	0	1 300 000
Recettes d'ordre d'investissement		929 870	1 100 898	1 160 870	1 520 320	1 573 539
<i>Dont Virement de la section fonctionnement</i>		0	0	0	0	389 669
Excèdent d'investissement reporté		631 425	631 425	699 326	699 326	0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 330 336</b>	<b>7 035 945</b>	<b>12 079 342</b>	<b>9 200 764</b>	<b>6 857 578</b>
Dépenses réelles d'investissement		10 219 988	6 248 301	10 994 830	11 561 158	6 197 561
Dépenses d'ordre d'investissement		110 348	88 318	270 348	270 754	270 348
Deficit d'investissement reporté		0	0	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 330 336</b>	<b>6 336 619</b>	<b>11 265 178</b>	<b>11 831 912</b>	<b>6 467 909</b>
<b>EQUILIBRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>699 326</b>	<b>814 163</b>	<b>-2 631 148</b>	<b>389 669</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS</b>		<b>0</b>	<b>1 917 186</b>	<b>814 163</b>	<b>-1 910 586</b>	<b>389 669</b>
						<b>-52,14%</b>

## 13. Les ratios d'analyse

### Les Clés de l'analyse :

L'épargne brute représente le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement d'une collectivité. Elle permet d'évaluer :

- Les marges de manœuvre disponibles au sein de la section de fonctionnement
- La capacité de la collectivité à se désendetter ou à financer de nouveaux investissements

En déduisant le remboursement du capital de la dette de l'épargne brute, on obtient l'épargne nette. Ce dernier indicateur correspond à l'autofinancement réel dont dispose la collectivité pour contracter de nouveaux emprunts ou autofinancer ses projets d'investissement.

Ainsi, l'étude de ces deux niveaux d'épargne sera cruciale pour apprécier la capacité d'investissement et la stabilité budgétaire de la collectivité.

Dans le cadre de l'analyse financière d'une Collectivité, il est apprécié la solvabilité de celle-ci, autrement dit la capacité qu'a cette dernière à rembourser sa dette.

L'indicateur principal permettant de mesurer le remboursement de la dette d'une Collectivité est l'épargne brute. La détermination de la solvabilité d'une Collectivité se mesure alors par la capacité de désendettement qui est calculée comme suit :

$$\frac{\text{Encours de dette}}{\text{Epargne brute}}$$

Le résultat, exprimé en années permettra de montrer à la Collectivité le temps qu'elle mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

Le seuil limite de capacité est fixé à 15 ans tandis que le premier seuil d'alerte est à 12 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

Le **taux d'épargne brute** correspond au ratio entre l'épargne brute et les **recettes réelles de fonctionnement (RRF)**. Il mesure la part de ces recettes pouvant être dédiée :

- Au remboursement du capital de la dette,
- À l'autofinancement des investissements de l'année en cours.

**Seuils d'Alerte** : Trois niveaux d'alerte sont définis pour évaluer la solidité financière. **Premier seuil : 10 % des RRF**, il constitue un **avertissement initial**. **Deuxième seuil 7 % des RRF** Représente une **limite critique**. En dessous de ce seuil, il devient **difficile d'investir** ou d'envisager de nouveaux emprunts, limitant les marges de manœuvre financières. **Seuil personnalisé** Ce seuil spécifique indique le niveau en dessous duquel le **remboursement du capital de la dette** devient impossible sans puiser dans les réserves.

Vue générale	Type Année	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Variation Voté 2025 / Voté 2026 en %
		2024	2024	2025	2025	2026	
Recettes réelles de fonctionnement		13 571 079	14 389 366	13 363 594	13 839 486	13 647 000	2,12%
Dont recettes exceptionnelles (cessions)		0	269 495	0	100 000	5 000	0,00%
Recettes réelles de fonctionnement (retraitées)		13 571 079	14 129 871	13 363 594	13 839 486	13 642 000	2,08%
Dépenses réelles de fonctionnement		12 866 929	12 284 299	13 092 578	12 732 778	12 666 478	-3,25%
Dont charges exceptionnelles		12 866 929	12 284 299	13 092 578	12 732 778	12 666 478	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement (retraitées)		12 866 929	12 284 299	13 092 578	12 732 778	12 666 478	-3,25%
Charges financières (dont intérêts de la dette)		58 400	53 816	50 186	72 186	72 129	43,72%
Epargne de gestion		762 551	1 899 389	321 202	1 328 894	1 052 651	227,72%
Epargne brute		704 151	1 845 573	271 016	1 256 708	980 522	261,79%
Remboursement du capital de la dette		874 999	870 558	787 000	781 438	793 000	0,76%
Epargne nette		-170 848	975 015	-515 984	475 270	187 522	-136,34%
Encours de la dette		7 937 959	7 937 959	7 156 917	7 156 917	6 363 917	-11,08%
Capacité de désendettement		11,27	4,30	26,41	5,69	6,49	-75,42%
Seuil d'amortissement du capital de la dette		6,45%	6,05%	5,89%	5,61%	5,81%	-1,33%
Taux d'épargne brute		5,19%	13,06%	2,03%	9,02%	7,18%	254,28%

## Transformation de l'épargne brute

L'épargne brute votée connaît une **multiplication par 3,6** entre 2025 et 2026, passant de 271 016 € à 980 522 € (+261,79%). Cette amélioration résulte d'une double dynamique : une progression modérée des recettes (+2,12%) couplée à une baisse volontariste des dépenses (-3,25%).

Le taux d'épargne brute retrouve ainsi un niveau acceptable à 7,2% en 2026 contre seulement 2% en 2025, se rapprochant du seuil de gestion saine de 10%.

## Capacité de désendettement sous contrôle

La capacité de désendettement est à 6.49 ans en 2026. Elle témoigne de l'effort structurel engagé pour restaurer la soutenabilité financière.

## Des réalisations estimées supérieures aux prévisions sur certains postes

L'analyse révèle un écart constant et favorable entre budgets votés et réalisés :

- Les recettes réalisées dépassent les prévisions de 4 à 6%
- Les dépenses réalisées sont inférieures de 2,7 à 4,5% aux montants votés
- L'épargne brute réalisée surperforme massivement : 2,6 fois le voté en 2024 et 4,6 fois en 2025

## Points de vigilance persistants

### Épargne nette structurellement négative

Malgré l'amélioration, l'épargne nette prévisionnelle reste négative à -107 129 € en 2026. Le remboursement du capital (793 000 €) continue d'absorber l'intégralité de l'épargne brute, créant une dépendance aux sur-performances d'exécution.

### Progression légère des charges financières et endettement plus important à terme

Les charges d'intérêts augmentent de 43,72% entre le voté et le réalisé 2025, passant de 50 186 € à 72 186 €. (intérêts de la ligne de trésorerie. Parallèlement, l'encours de dette continue de baisser (remboursement des emprunts en cours) et progressera avec la mise en place du prêt de la Banque des Territoires

## Conclusion

La commune engage un redressement financier volontariste et crédible en 2026, avec une épargne brute augmentée et une capacité de désendettement revenue sous les seuils d'alerte.

La capacité démontrée de la commune à surperformer systématiquement ses prévisions (épargne brute réalisée supérieure au voté) constitue un atout majeur mais révèle aussi une approche budgétaire prudente.

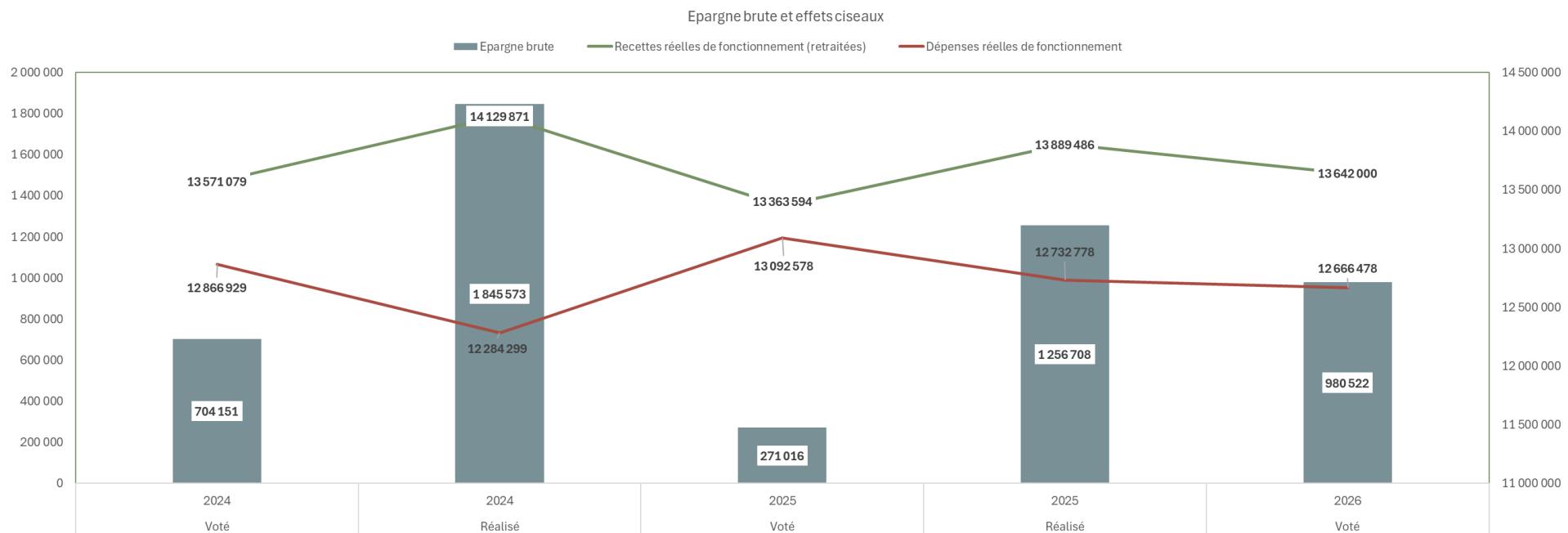
L'enjeu principal reste d'atteindre une épargne nette positive dès le budget voté pour sécuriser structurellement l'équilibre financier, sans dépendre des aléas favorables d'exécution.

Le maintien d'un effort de gestion rigoureux sur les dépenses sera déterminant pour consolider cette trajectoire de redressement.

La Ville poursuit sa dynamique de transformation à travers la mise en œuvre de projets d'investissement structurants. Cette stratégie s'inscrit dans une logique d'amélioration des équipements publics et de la qualité de vie des Ouistrehamais, de notre station touristique.

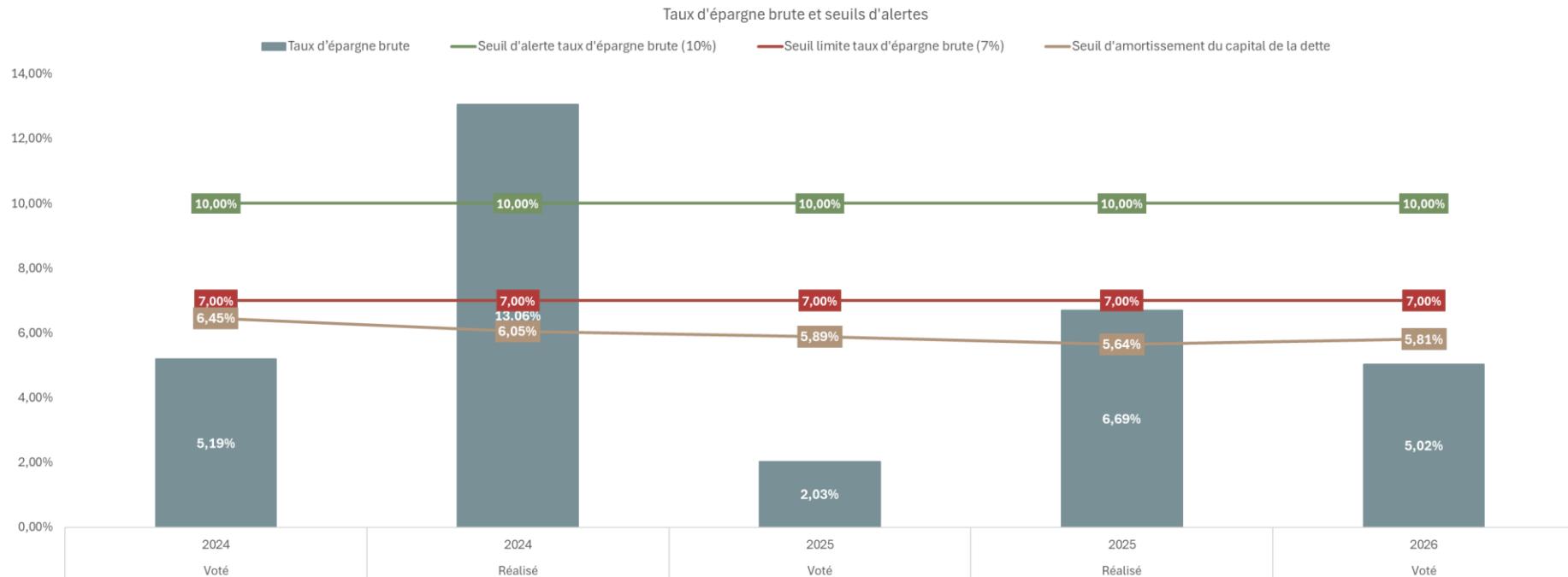
Toutefois, une vigilance constante demeure nécessaire afin de préserver une capacité minimale d'autofinancement. Le maintien de cet équilibre financier conditionne la soutenabilité des investissements futurs et garantit la maîtrise de l'endettement.

Le graphique représente l'évolution de l'épargne brute et des effets de ciseaux sur la période 2021-2024. Il combine un **histogramme** (barres verticales) pour l'épargne brute et **deux courbes** pour les **recettes réelles de fonctionnement (en vert)** et **les dépenses réelles de fonctionnement (en rouge)**.

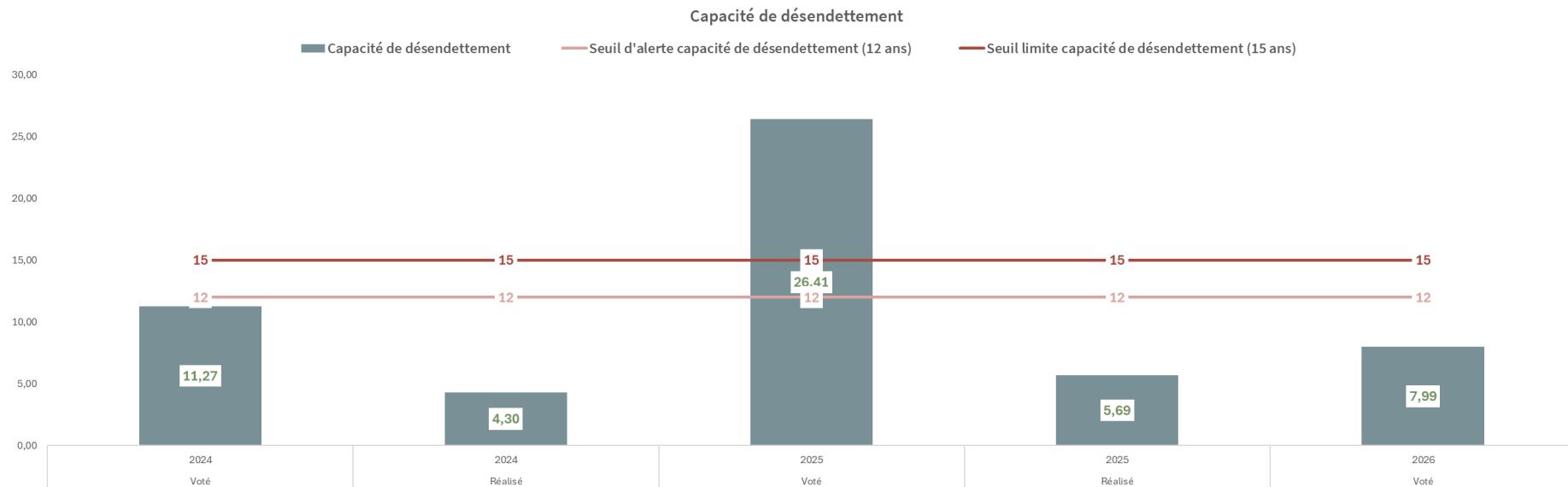


**Seuils d'Alerte** : Trois niveaux d'alerte sont définis pour évaluer la solidité financière :

**Premier seuil : 10 % des RRF**, constitue un **avertissement initial**. **Deuxième seuil : 7 % des RRF**, représente une **limite critique**. En dessous de ce seuil, il devient **difficile d'investir** ou d'envisager de nouveaux emprunts, limitant les marges de manœuvre financières. **Seuil personnalisé** Ce seuil spécifique indique le niveau en dessous duquel le **remboursement du capital de la dette** devient impossible sans puiser dans les réserves.



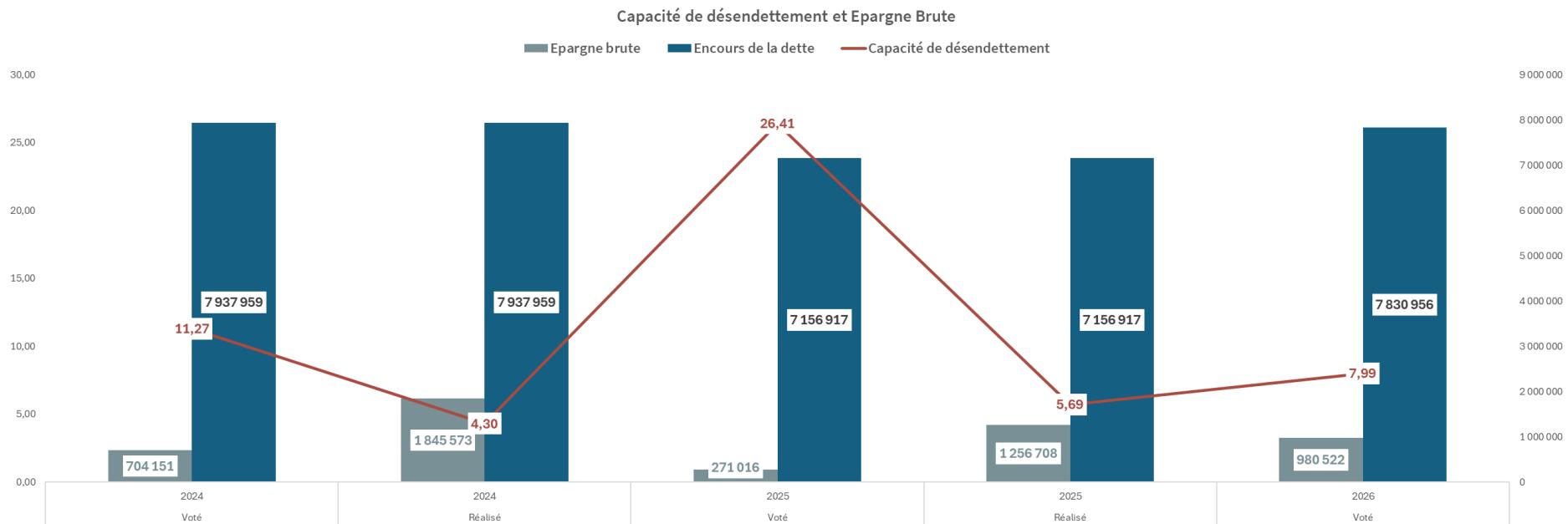
Un ratio inférieur à 12 ans rassure les banques sur la capacité de la collectivité à honorer ses engagements financiers. Un ratio supérieur à 12 ans peut conduire à un **refus de prêt** ou à des conditions moins favorables (taux d'intérêt plus élevé, garanties supplémentaires). La limite de 15 années correspond au niveau maximal recommandé par la CRC.



Ce graphique représente l'évolution de l'épargne brute, de l'encours de la dette et de la capacité de désendettement.

### 1. Composantes du graphique :

- **Épargne brute (barres grises)** : Montant d'épargne généré chaque année.
- **Encours de la dette (barres bleues foncées)** : Niveau total d'endettement.
- **Capacité de désendettement (courbe rouge)** : Nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si toute l'épargne brute était utilisée.



Le graphique suivant présente l'évolution de l'encours de dette avec l'impact du remboursement du capital de la dette.

